



MEMBRES PRÉSENTS

- M. Jean-Gabriel NAST, Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Frédéric PONCET, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Pierre GROSSET, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- M^{me} Marie-Christine DALLOZ, Déléguée du Département du Jura
- M^{me} Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Déléguée du Département du Jura
- M. Gilbert BLONDEAU, Délégué du Département du Jura
- M. Jean-Daniel MAIRE, Délégué du Département du Jura
- M. Jean-Marie SAILLARD, Délégué de la Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs
- M. Bernard MAMET, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- M^{me} Françoise DUCRET, Déléguée de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- M. Laurent PETIT, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- M. Alain WAILLE, Délégué suppléant de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- M. Gérard HUSSON, Délégué de la Communauté de communes Jura Sud
- M. Yves POËTE, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Gérard GERBOD, Délégué de Bellefontaine
- M. Claude LACROIX, Délégué de Bois d'Amont
- M. Robert BONIN, Délégué de Chancia
- M. Claude MORA, Délégué de Chassal
- M. Michel JERDELET, Délégué de Confort
- M^{me} Nelly DURANDOT, Déléguée des Côteaux du Lizon
- M. Claude-Emmanuel DUCHEMIN, Délégué de Divonne-les-Bains
- M. Christophe DAVID-HENRIET, Délégué de Dortan
- M. Pierre REBEIX, Délégué d'Échenevex
- M^{me} Annick PEREZ, Déléguée de Foncine-le-Haut
- M^{me} Maria VIONNET, Déléguée de Fort-du-Plasne
- M^{me} Isabelle SALVI, Déléguée de Gex
- M^{me} Françoise MARTELET, Déléguée de Grande-Rivière
- M. Kurt MUZAFFER, Délégué des Hauts de Bienne
- M. Florent VILLEDIEU, Délégué des Hauts de Bienne
- M^{me} Sylvie CORAZZINI, Déléguée de Jeurre
- M. Jean-Yves COMBY, Délégué de La Pesse
- M^{me} Catherine CRAEN, Déléguée suppléante de Lajoux
- M^{me} Marie-Line VISTALLI, Déléguée de Lancrans
- M^{me} Odette SERVIGNAT, Déléguée de Lavancia-Épercy
- M. Thierry VIDAILLET, Délégué de Lavans-lès-Saint-Claude
- M^{me} Nicole PEDROLETTI, Déléguée suppléante de Lavans-lès-Saint-Claude
- M. Martial VALLET, Délégué du Frasnois
- M. Marcel PROST, Délégué des Rousses
- M. Laurent CHARDON, Délégué des Rousses
- M. Patrick FOURNIER, Délégué de Leschères



- M. Jean-François DEMARCHI, Délégué de Molinges
- M. Michel REYNAUD, Délégué de Meussia
- M. Gérard BONNET, Délégué de Morbier
- M^{me} Christine JEAN-PROST, Déléguée de Morbier
- M. Yvan AUGER, Délégué de Nanchez
- M. Jean-Paul VUILLAUME, Délégué de Remoray-Boujeons
- M. Olivier BROCARD, Délégué de Saint-Claude
- M. Jacques MUYARD, Délégué de Saint-Claude
- M^{me} Françoise VESPA, Déléguée de Saint-Laurent-en-Grandvaux
- M. Samuel VERNEREY, Délégué suppléant de Septmoncel-Les Molunes
- M. Alain RIGAUD, Délégué de Vaux-lès-Saint-Claude
- M. Alain BLONDET, Délégué de Viry

MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

- M. Sylvain MATHIEU à M. Frédéric PONCET
- M. Jean-Pierre DARTEVELLE à M. Jean-Gabriel NAST
- M. Étienne BLANC à M. Claude-Emmanuel DUCHEMIN
- M^{me} Andrée TIRREAU à M. Christophe DAVID-HENRIET
- M^{me} Véronique BAUDE à M. Michel JERDELET
- M. Gérard PAOLI à M^{me} Isabelle SALVI
- M^{me} Muriel BÉNIER à M. Pierre REBEIX
- M. Pierre SIMON à M. Jean-Paul VUILLAUME
- M. Philippe ALPY à M. Jean-Marie SAILLARD
- M. Jean-Charles GROSDIDIER à M^{me} Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
- M^{me} Chantal TORCK à M. Laurent PETIT
- M^{me} Céline TROSSAT à M^{me} Françoise VESPA
- M^{me} Marianne DUBARE à M. Olivier BROCARD
- M. Yann BONDIER-MORET à M. Florent VILLEDIEU
- M. Régis MALINVERNO à M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON
- M. Philippe PASSOT à M. Thierry VIDAILLET
- M^{me} Isabelle HEURTIER à M. Jean-François DEMARCHI
- M. Jacques BAROUEDEL à M. Robert BONIN
- M. Gilles GRANDPIERRE à M. Gérald HUSSON
- M. Jean-Yves CHANCENOT à M. Michel REYNAUD
- M. Bernard VUAILLAT à M^{me} Odette SERVIGNAT
- M^{me} Nicole MEYNIER à M^{me} Nelly DURANDOT
- M^{me} Laure GOBIN à M^{me} Maria VIONNET
- M. Gilles BOURGEOIS à M^{me} Françoise MARTELET
- M. Jean-Louis MILLET à M. Jacques MUYARD

PERSONNALITÉS PRÉSENTES

- Mme Laure LEBON, Sous-Préfète de Saint-Claude
- Mme Josiane ROTA, Communauté de communes de la Région d'Orgelet
- Mme Claudine GAVAND, Direction Départementale des Territoires du Jura
- M. Martial VALLET, Communauté de communes du Pays des Lacs
- Mme Gisèle PERNOT, Commune de Coyrière
- Mme Monique HENRIET, Journal Voix du Jura



- Mme Laëtitia COURTI, Journal Le Progrès
- M. Etienne DELANNOY, Office national des forêts
- M. Rémi CHAMBAUD, URACOFOR Bourgogne-Franche-Comté
- Mme Leslie CONSTANTIN, Communes forestières du Jura

PERSONNES EXCUSÉES

- Monsieur Raphaël BARTOLT, Préfet du Doubs
- Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, représenté par Madame Laure LEBON, Sous-Préfète de Saint-Claude
- Madame Annick PAQUET, Sous-Préfète de Pontarlier
- Monsieur Benoît HUBER, Sous-Préfet de Gex et Nantua
- Monsieur Thierry DELORME, CGET, Commissaire de massif du Jura
- Madame Marie-Guite DUFAY, représenté par Monsieur Frédéric PONCET
- Monsieur Guy LARMAJAT, Département de l'Ain
- Monsieur Dominique ROY, Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté
- Madame Muriel DURAND-BOURLIER, DDT de l'Ain
- Monsieur Jean-Louis MICHARD, Délégué de Septmoncel-Les Molunes
- Madame Virginie DELZEUX, Déléguée de Sergy
- Madame Cécile CHIQUET, Déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude
- Monsieur Jean-Pierre LANÇON, Délégué de Moirans-en-Montagne
- Monsieur Denis POIX-DAUDE, Déléguée de Jougne
- Madame Laurianne SCHOFF, Déléguée de Nanchez
- Monsieur Christian ROCHET, Délégué de Les Moussières
- Monsieur François BEAUDET, Délégué de Vesancy
- Monsieur Jean-Luc LOZAT, CESER Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur François JANEX, Directeur du CRPF Franche-Comté
- Monsieur le Conservateur, RNN de la Haute Chaîne du Jura

M. Nast présente ses vœux de prompt rétablissement à M. Passot, absent ce jour, qui a subi cette semaine une intervention chirurgicale en urgence. Il lui adresse également au nom du Comité Syndical ses sincères condoléances pour le décès de son père intervenu récemment.

M. Vidaillet, Premier Adjoint et M^{me} Pedroletti, Maire délégué de Ponthoux, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et donnent lecture du texte préparé par M. Passot.

Il est d'usage de dire que Lavans-lès-Saint-Claude est l'une des communes les plus représentatives de la diversité des actions du Parc du Haut-Jura et de la déclinaison de la Charte du Parc. La diversité des compétences du Parc se retrouve ici dans le domaine de la préservation et de la mise en valeur des espaces naturels, de l'activité économique et de la politique d'urbanisme de la commune. Sont cités en exemple :

- o Sur le plan environnemental :
 - Conseils en énergie partagée, extinction et mise en place d'un nouvel éclairage public ;
 - Ouverture des paysages/ dégagements de belvédères ;



- Réhabilitation des espaces de pelouses sèches de la Roche de Lézan, avec protection des stations d'orchidées et de gentianes et installation d'un éleveur d'ovins ;
- Convention de protection du papillon Azuré de la Croisette ;
- Nouvelle action de réhabilitation des espaces Natura 2000 des Combes des Louvières et de Laugeonnet sur les deux communes de Pratz et Lavans ;
- Opération « audits énergétiques groupés » pour la rénovation des bâtiments communaux ;
- Etude d'optimisation du fonctionnement des chaufferies bois-énergie.
- En matière d'activité économique :
 - Intégration paysagère de la zone d'activité intercommunale de Planchamp et de son hôtel d'entreprises, qui avaient été aménagés par la Communauté de Communes Plateau du Lizon ;
 - Accompagnement par le Parc dans la mise en œuvre des autorisations de déversement des effluents et des dispositifs de traitement des eaux des entreprises du territoire communal.
- Dans le domaine de l'urbanisme :
 - Aménagement de l'écoquartier du Crêt du Bief : en partenariat étroit avec le Parc depuis son appel à projet « site pilote » lancé en 2003 ;
 - Renouvellement de la signalétique directionnelle en 2014, conformément aux prescriptions du Parc.

C'est également à Lavans-lès-Saint-Claude que se sont installés, il y a quelques années, deux anciens salariés du Parc, comme maraîchers en agriculture biologique, producteurs de plantes médicinales et atelier de distillation.

Mme Pedroletti procède à une brève présentation de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude.

La commune nouvelle compte aujourd'hui 2 075 habitants. Il s'agit d'un territoire au relief marqué avec une altitude variant de 350 mètres (à la Porte Sachet) à 900 mètres au Perthuis-Louveret. Grâce à Ponthoux, la commune nouvelle encadre le plateau du Lizon par deux belvédères remarquables (la Scia et la Bataille) offrant des panoramas exceptionnels.

Aujourd'hui, la commune peut se prévaloir :

- De son cadre, son panorama et son ensoleillement ;
- Du dynamisme de son activité industrielle et artisanale : SMOBY Toys, 2 entreprises de Boutons, Millet-Forestier et les Transports Lamy ;
- De la présence de nombreux équipements et services à la population : pôle enfance, collège, gymnase.

La fusion entre Lavans-lès-Saint-Claude et Ponthoux fût une parfaite réussite. Aussi, l'extension à la commune de Pratz en 2019 le sera sans aucun doute, si l'on en juge par la vision commune des deux collectivités. L'objectif est de constituer une véritable agglomération en milieu rural regroupant tous les moyens humains, matériels et financiers



des communes fondatrices pour assurer un développement équilibré de la commune nouvelle et maintenir un service public de proximité.

Le programme d'actions résultant de la charte nouvelle s'articule autour de 3 objectifs :

- Renforcer le volet industriel, artisanal et commercial ;
- Préserver le paysage, le patrimoine bâti tout en encourageant une architecture contemporaine ;
- Accroître et renforcer le tourisme sur le secteur du Plateau du Lizon : la Chapelle de Saint-Romain et la carrière de marbre de Champier, l'éco-camping de Bouvent, le site d'escalade d'intérêt régional de Ponthoux, la promotion des chemins et déplacements doux.

M. Nast remercie Mme Pedroletti et M. Vidaillet pour leur présentation et invite l'assemblée à passer à l'examen du premier point de l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DÉCEMBRE 2017

En l'absence de remarque, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 16 décembre 2017.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

M. Guislain procède à une présentation analytique du Compte Administratif 2017. En outre, il insiste sur un certain nombre de points :

- Une forte augmentation des dépenses de fonctionnement en 2017 qui ne correspondent cependant pas à de l'ingénierie mais bien à des actions : important projet sur l'Étournel (inscrit sur demande de l'État en fonctionnement), Leader V (engagement d'études et mobilisation citoyenne qui vont déboucher ensuite sur des actions d'investissement qui ne seront pas nécessairement portées par le Parc), PLUi (engagement de 3 PLUi portés par le Parc).
- Un besoin en trésorerie très important qui va croissant avec notamment un point bas qui a été constaté en novembre 2017. Ce besoin augmente du fait d'une activité croissante du Parc et de projets portés de plus en plus importants. C'est précisément cette problématique qui sera abordée dans le cadre du DOB. Entre 2011 et 2017, le volume d'actions a doublé !
- + 2,7 ETP travaillés principalement dus à l'engagement des PLUi sur les trois Communautés de Communes d'Arcade, de La Grandvallièrre et de Jura Sud (dans une moindre mesure pour cette dernière). Aussi, il est important de noter en parallèle une diminution du poids de la masse salariale sur cotisations au profit du financement de l'ingénierie (et des charges de structure) sur des programmes ou des projets spécifiques types PLUi.



A l'issue de cette présentation, M. Duchemin intervient. Il rappelle qu'il existe un dispositif pour que l'Etat puisse verser le FCTVA un an après la réalisation des dépenses et non deux. Certaines communes en ont bénéficié. Le Parc a-t-il déjà envisagé cette hypothèse ?

M. Nast indique en réponse que le Parc n'est pas éligible à ce dispositif.

M. Duchemin formule une seconde remarque : au vu des problèmes de trésorerie à venir, le Parc ne devrait-il pas étudier la possibilité d'étaler les cotisations sur l'année, ce qui permettrait également aux communes d'étaler leurs dépenses ?

Pour M. Guislain, ce n'est pas la perception des cotisations qui pose le plus de difficultés mais bien le retour des financements en contrepartie des actions menées. La proposition d'étalement des cotisations est néanmoins une piste effectivement intéressante à étudier.

M. Guislain indique que le recours à une ligne de trésorerie n'est finalement pas une mauvaise solution dans la mesure où cette dernière n'a coûté au Parc qu'environ 2 000 euros en 2017.

Pour M. Nast, la situation à laquelle le Parc est confronté est quelque peu paradoxale. Plus le Parc agit, plus il se met dans le rouge ! Avec le recours à la ligne de trésorerie, on est en limite d'exercice dans la mesure où le Parc dépend de cotisants et de financeurs qui ne jouent pas forcément toujours le jeu et peuvent rapidement mettre en péril la situation financière du Parc. Le Parc ne disposant pas de fonds propres, il ne peut pas emprunter !

M. Petit adresse ses remerciements aux services du Parc pour la qualité de la présentation. Pour sa part, il pense qu'il faut arrêter de se faire peur avec la question du recours à une ligne de trésorerie. Dans la mesure où les budgets sont bien sincères, le recours à une ligne de trésorerie est plutôt le reflet d'une structure qui fonctionne bien et qui développe son volume d'activités. C'est plutôt bon signe. Les recettes vont finir par arriver !

M. Nast souscrit à cette analyse. Pour autant, il est délicat pour une structure comme le Parc, qui ne lève pas l'impôt, de rentrer dans un système où une ligne de trésorerie permettrait de financer le remboursement d'une autre ligne de trésorerie...

M. Guislain en convient. Il rappelle néanmoins que le véritable enjeu pour le Parc est le remboursement de sa ligne de trésorerie. Aussi, si le Parc peut aujourd'hui affiner le prévisionnel de ses dépenses, il manque de lisibilité sur les délais de perception de ses recettes.

M. Duchemin est d'accord sur le principe du recours à une ligne de trésorerie qui relève du fonctionnement normal pour une structure telle que le Parc. Pour autant, le problème réside dans le fait que lorsque l'on augmente son volume d'activités, le remboursement de la ligne de trésorerie reste une épée Damoclès... De même, la certitude de percevoir l'ensemble des recettes attendues n'est aujourd'hui plus garantie... Des subventions mêmes notifiées peuvent ne jamais venir ou dans un délai très, voire trop long.

Mme Dalloz indique que, pour elle, le Parc, dans son recours à une ligne de trésorerie, s'inscrit dans la pleine philosophie de ce dispositif. Cette dernière a pour vocation d'aider le Parc à faire face à de nouvelles dépenses dans l'attente de rentrées financières. En



revanche, c'est lorsque l'on entre dans un système où une ligne de trésorerie permet de rembourser une autre ligne de trésorerie etc. qu'il convient d'être vigilant ! Cela peut être assimilé à de l'endettement. Dans ce cadre, la piste d'étalement des cotisations évoquée par M. Duchemin est bonne à explorer. La gestion du Parc est saine mais attention à ne pas rentrer dans un mécanisme d'endettement.

M. Saillard souhaite savoir si les études portées par le Parc, préalablement inscrites en fonctionnement, font l'objet d'une réintégration en investissement. Il cite le cas de l'Etournel.

En réponse, M. Guislain précise que dans le cadre de l'Etournel, l'assiette éligible a été établie en TTC. Aussi, le Parc ne perdra pas de financements. De manière plus générale, les études, lorsqu'elles sont préalables à l'engagement de travaux, sont inscrites en investissement. Il y a néanmoins les cas de figure où le Parc porte les études préalables à des investissements qui seront réalisés *in fine* par d'autres maîtres d'ouvrage (par exemple : pour l'aménagement du site de la Chapelle Saint- Romain, le Parc réalise les études et c'est la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude qui portera l'investissement), où les études sont inscrites en fonctionnement.

M. Petit maintient sa position. Sauf à disposer d'un fonds de roulement à hauteur d'1 million d'euros, le Parc, s'il ne recoure pas à une ligne de ligne de trésorerie, se verra complètement bloqué dans son volume d'actions !

M. Nast quitte la salle et c'est Mme Vespa, Vice-Présidente du Parc, qui prend la Présidence de la séance pour le vote du Compte Administratif 2017. Ce dernier est entériné à l'unanimité.

M. Guislain passe ensuite à la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2018. D'un point de vue financier, il indique que l'on pressent aujourd'hui trois périodes difficiles sur l'année à venir en matière de trésorerie :

- fin avril : remboursement de la ligne de trésorerie actuelle
 - avant les congés d'été
 - fin d'année
- } ces deux difficultés sont notamment liées au fonctionnement des entreprises qui adressent leur facturation avant l'été et avant la fin de l'année

Sur le reste, les perspectives sont à l'équilibre. La question majeure qui se pose concerne la façon dont il sera possible *in fine* de faire face au besoin de trésorerie. Plusieurs solutions sont soumises au débat :

- Mettre en place un système de suivi mensuel pour une lecture plus fine et une anticipation des dépenses sans cesse réactualisée ;
- Réduire au maximum les délais entre dépenses et recettes (demandes systématiques d'avances et acomptes aux financeurs, réactivité dans le traitement des dossiers de demandes de solde etc.)
- Autoriser le recours à une seconde ligne de trésorerie ;
- Mettre en place un prêt relais.

Mme Vespa considère que 2018 doit rester une année exceptionnelle. Si elle se dit prête à recourir à une seconde ligne de trésorerie, le Parc doit faire en sorte que la situation ne se représente pas. Cette situation ne doit rester que conjoncturelle. Il faudrait peut-être obtenir



des financeurs des garanties financières plus importantes sur l'engagement de certaines actions conséquentes. Le Parc ne pourra pas tenir s'il doit constamment faire le roulement entre ses lignes de trésorerie.

En réponse, M. Guislain précise que le Parc n'est aujourd'hui pas mesure d'obtenir davantage de garanties des financeurs. Il donne l'exemple des Berges de la Bienne, projet pour lequel le Parc a signé une convention de 700 000 euros avec l'Etat (TEPCV). L'Etat a ensuite fait un certain nombre d'annonces sur les conditions d'accès aux financements TEPCV. En l'espèce, le financement de ce projet n'est pas menacé mais est révélateur du fait que les financements, quoique notifiés, peuvent toujours être remis en cause.

Pour Mme Vespa, ce désengagement des services de l'Etat mais aussi d'autres collectivités, n'est plus admissible. Il est important de pouvoir discuter de cette question avec les services de l'Etat.

Mme la Sous-Préfète de Saint-Claude indique que concernant les dossiers instruits dans le cadre de TEPCV, aucun rabout ne sera opéré sur les dossiers jurassiens. Ils seront financés à hauteur des engagements.

Pour Mme Dalloz, si l'on peut effectivement considérer que l'Etat peut avoir une certaine constance dans ses engagements, la réalité peut être toute autre et les contraintes budgétaires nationales s'imposeront *in fine*. Elle prend pour exemple les financements des Agences de l'Eau qui ont été sensiblement réduits en 2017 contrairement à ce qui avait été annoncé... Ce qui est garanti un jour, ne l'est pas forcément le lendemain... Autre facteur d'incertitude : les fonds européens. En effet, qu'en sera-t-il demain des fonds européens ? Le niveau d'incertitude pesant sur les collectivités territoriales est si fort qu'elle se range à la position de Mme Vespa. Elle insiste sur la nécessité de faire des points d'étape mensuels qui permettent une gestion plus fine de la structure. Aujourd'hui il n'y a aucune garantie de bonne fin.

M. Petit partage le propos. Néanmoins, il espère que l'on puisse compter aujourd'hui encore a minima sur les engagements signés. Il indique que jusqu'ici, tous les financements notifiés ont effectivement été honorés, y compris par l'Agence de l'Eau.

M. Maire prend le contre-exemple du Département du Jura qui n'honore pas ses engagements pourtant notifiés !

Face à ce constat, le Parc n'a-t-il d'autres choix que de mettre son programme d'actions en attente, demande M. Petit.

M. Nast répond par la négative. Par contre, il est temps selon lui, d'analyser au plus près, et non pas plus rigoureusement car c'était déjà le cas, les dossiers de façon à ne pas s'engager trop tôt. Pour sa part, il a toutefois confiance dans l'engagement des partenaires car si on ne peut plus faire confiance à une signature, on ne peut plus agir... Il s'agit juste de bien avoir à l'esprit que ces engagements sont un peu plus risqués aujourd'hui que par le passé.

M. Guislain présente l'évolution envisagée des budgets du Syndicat Mixte avec la fusion des budgets Pays et Scot et la création des budgets Grand cycle de l'eau (Haute vallée de l'Ain



et Orbe d'une part, Valserine d'autre part). Il indique que les anciens budgets rivières seront clos une fois les dépenses prévues réalisées et les recettes attendues, recouvrées.

Mme Vespa donne l'exemple du SIRES ; il a fallu plus de trois ans pour clore le budget.

M. Petit propose que tant que les budgets rivières ne sont pas clôturés, le reversement prévu aux EPCI ne soit pas effectif et soit maintenu en trésorerie au Parc.

M. Nast rappelle que la somme reversée aux Communautés de Communes a été constituée au démarrage par les contributions des communes. Cela va dans le « bon » sens de l'histoire.

Mme Vespa ne se prononce pas sur ce point car cela suppose un débat en Communauté de Communes.

En marge de la discussion, M. Nast se fait écho d'une conférence organisée en Région Bourgogne-Franche-Comté au cours de laquelle il a été clairement indiqué que la Région ne contractualiserait qu'avec les territoires structurés en SCOT.

Mme Vespa adresse ses félicitations au service comptable du Parc ainsi qu'au Directeur pour la qualité de l'analyse présentée. Les explications sont très claires, les analyses pertinentes. Elles permettent de comprendre facilement les principales problématiques auxquelles le Parc est confronté dans sa gestion budgétaire.

M. Nast rejoint Mme Vespa. Il insiste sur l'effort de simplification de la lecture produits par les élus du Bureau et l'équipe du Parc.

M. Bonnet félicite également l'équipe du Parc pour la clarté de la présentation délivrée. Il s'interroge sur les 300 000 euros prévus en dépense dans le cadre des travaux de réaménagement de la Maison du Parc. Y a-t-il des réflexions pour optimiser l'espace et les bureaux, et ce eu égard à l'absence plus ou moins régulière de certains Chargés de mission qui sont souvent sur le terrain ? Le co-working peut constituer une piste intéressante à étudier. Par ailleurs, ces 300 000 euros ont pour conséquence d'impacter fortement une trésorerie déjà jugée insuffisante pour supporter le volume de dépenses du Parc. Enfin, pour sa part, il considère que la réduction du volume d'actions doit être une piste à étudier.

M. Nast indique que ce sont les Régions qui fixent en partie la taille de la voilure en termes d'actions. Le Parc a peu la main sur le sujet. Par ailleurs, concernant l'investissement dans la Maison du Parc, les 300 000 euros constituent un maximum.

M. Guislain souligne que la Maison du Parc, grâce à un entretien très rigoureux, vieillit très peu aussi bien au niveau des espaces de travail que des espaces grand public. Pour ce qui concerne les espaces de coworking, pour l'heure, la localisation géographique de l'espace existant sur Morez (la Cordée) n'est pas stratégique pour les salariés du Parc compte tenu de leur lieu d'habitation et leurs sites de travail.

M. Duchemin trouve très intéressant la volonté de simplifier et rendre lisible les éléments financiers du Syndicat Mixte. Il proposerait néanmoins que le Parc se dirige à l'avenir, tout en sachant que ce n'est pas aisé, vers une véritable comptabilité analytique, a minima pour



les actions importantes à suivre. Concernant le personnel du Parc, il indique que c'est important d'investir pour améliorer leurs conditions de travail. C'est un facteur de motivation. Il ne faut pas selon lui rogner sur ce type de dépenses.

En l'absence d'autres remarques, l'assemblée acte à l'unanimité la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018.

3 – MODIFICATION DES STATUTS ET MISE EN PLACE 2018 DES OBJETS GRAND CYCLE DE L'EAU (GEMAPI ET HORS GEMAPI)

M. Guislain fait un point d'avancement sur la GEMAPI et explique pourquoi il convient aujourd'hui de revoter les statuts.

Mme la Sous-Préfète de Saint-Claude indique que le terme « d'accord exprès » doit nécessairement être entendu comme devant faire l'objet d'une délibération et ce, en vertu du principe de parallélisme des formes et des procédures. Dans la mesure où le Syndicat Mixte du Parc délibère, les Régions et Départements doivent délibérer également.

Mme vespa souhaite savoir ce qu'il advient si les Régions et Départements ne délibèrent pas.

Leur avis est réputé négatif, précise M. Guislain.

M. Nast souhaite qu'une réunion avec l'ensemble des EPCI soit organisée sous 15 jours. Il est nécessaire de pouvoir répondre aux interrogations de chacun.

Mme Rota, en qualité de représentante de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet, confirme les difficultés de compréhension des EPCI notamment eu égard aux délais de transmission des informations importantes. Ce n'est pas une question de forme. C'est bien parce que les trois EPCI qui rejoignent le Syndicat Mixte souhaitent avoir le sentiment d'y être véritablement bien intégrés. Volonté que M. Nast comprend et partage totalement.

En l'absence de nouvelles questions, M. Nast soumet au vote les nouveaux statuts du Parc. L'assemblée valide à l'unanimité moins une abstention (M. Demarchi).

4 – CRÉATION DE DEUX BUDGETS ANNEXE POUR LA GESTION DES OBJETS GRAND CYCLE DE L'EAU POUR LES BASSINS VERSANTS DE LA HAUTE-VALLÉE DE L'AIN ET DE LA VALSERINE

M. Nast propose la création des budgets annexes Grand cycle de l'eau Valserine et Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe. La création des nouveaux budgets est approuvée à l'unanimité



5 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Ferrazzi présente le contexte dans lequel s'inscrit cette demande d'approbation des effectifs du Parc.

A l'issue de cette présentation, le tableau des effectifs est validé à l'unanimité et l'assemblée vote également unanimement l'autorisation au Président de prévoir les fonds nécessaires au financement de ces effectifs.

6 – PRÉSENTATION DE L'ACTION « GESTION FORESTIÈRE, COMMERCIALISATION DES BOIS ET DYNAMIQUE TERRITORIALE »

M. Husson présente le contexte. Dans le cadre du programme Leader IV, une grande place avait été apportée à la filière bois et à son adaptation au changement climatique.

M. Delannoy, M. Chambeau, Mme Constantin, et Mme Zakin se livre à une présentation croisée de l'action.

Mme Constantin indique que l'idée est d'accompagner une dizaine de communes volontaires pour tester de nouveaux modes de vente. L'objectif est de sécuriser à la fois les ETF par des contrats pluriannuels de bûcheronnage mais aussi les entreprises de transformation en garantissant des volumes de bois (local). L'idée fait écho à de nombreux engagements régionaux, engagement de l'ONF, engagement des COFOR et engagements nationaux. L'objectif est bien de développer la valeur ajoutée locale des produits bois.

M. Delannoy, Directeur de l'agence de l'ONF du Jura, rappelle tout d'abord que ce sont bien les Maires qui décident de la gestion de leurs forêts communales et les agents de l'ONF les conseillent en cela. Parmi les modes de commercialisation, l'ONF et les COFOR ont pris l'engagement de développer le contrat d'approvisionnement (passage de 10 à 30%). Pourquoi ces contrats d'approvisionnement ? Pour augmenter la valeur ajoutée de la production des propriétaires forestiers communaux. Autre objectif : garantir l'approvisionnement local. Il y a actuellement un fort appel de bois par les pays asiatiques (notamment la Chine). L'idée est de garantir l'approvisionnement des scieries locales aujourd'hui inquiètes pour leur avenir, face à l'exportation importante de bois vers l'étranger. Ces contrats permettent enfin de structurer tous les échelons de la filière (des propriétaires aux transformateurs).

Le Directeur des COFOR insiste sur l'importance, pour les communes de Bourgogne Franche-Comté, de la forêt en propriété communale. Sur certaines essences (feuillues notamment), les transformateurs dépendent de 70 à 100% de l'approvisionnement par les forêts communales. La volonté des COFOR, avec le gestionnaire ONF, est de continuer à gérer durablement les forêts et à en garantir la multifonction. Peut-on raccrocher la récolte régulière du bois à l'économie de la filière ? Il faut pour cela s'engager dans la durée. L'idée est à ce stade de rester modeste même si l'on sait que les résultats sont positifs. Il faut mesurer des résultats pour inciter un maximum de communes à s'engager dans cette démarche.



M. Vallet, Maire du Frasnais, donne l'exemple de sa commune : 770 ha de forêts avec 2 sites classés. Dernière exploitation : Petit Maclu avec 50 espèces de libellules sur les 100 espèces régionales. Revenu escompté : 77 000 euros / an. Besoin d'une trésorerie régulière. Des bois moyens en particulier sur le hêtre. 3 ETF sur le territoire de la commune. Le contrat d'approvisionnement permet de garantir des revenus réguliers, aucun invendu, une bonne qualité d'exploitation. Un important travail est néanmoins à engager sur les contrats qui sont aujourd'hui peu lisibles.

M. Husson indique que le but de l'appel à projets est de proposer à des communes volontaires des outils pour optimiser la commercialisation des bois. Il souhaite que cette action soit bien comprise et ne suscite plus de questions et d'incompréhension. L'ONF et les COFOR vont proposer des réunions d'information.

Mme ZAKIN indique, même si les dates sont à confirmer, que ces réunions devraient se tenir le 14 mars à Saint-Laurent-en-Grandvaux et le 20 mars à Saint-Claude en début de soirée.

M. Saillard pratique sur sa commune des contrats d'approvisionnement depuis longtemps et croit véritablement à cette approche.

M. Husson confirme que 40 à 45% des volumes de bois sur le Haut-Doubs sont vendus par contrats.

7 – QUESTIONS DIVERSES

M. Nast évoque la motion de soutien à l'hôpital de Saint-Claude, jointe en annexe au document préparatoire au Comité Syndical. Il précise que cette motion fait suite au Comité Syndical de Gex et s'appuie sur l'essentiel des arguments avancés par le Comité de soutien.

M. Guislain informe que la journée des délégués se tiendra le 25 mai prochain. Un questionnaire en ligne a été envoyé aux délégués, Maires et Présidents. L'objectif est d'avoir un programme le plus adapté possible aux attentes des élus. M. Guislain invite l'assistance à prendre les quelques minutes nécessaires pour remplir le questionnaire et le retourner au Parc.

Mme Craen indique qu'un technicien a observé les toits de Lajoux pour vérifier leur aptitude à l'installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre de la Fruitière à Energie du Haut-Jura (centrale villageoise). Il semblerait que quasiment aucune toiture ne soit adaptée à l'installation de panneau. Qu'en est-il réellement ?

Mme Zakin, confirme que Gilles Prost, pour le compte de la centrale villageoise du Haut-Jura, a fait le tour du village de Lajoux et constaté que les toits sont globalement de faible (ou moyenne surface) bien que très bien exposés globalement. Or, les centrales villageoises s'orientent effectivement aujourd'hui plutôt vers des plus grandes toitures. En revanche, l'auto-consommation monte aujourd'hui en puissance et donc les petites toitures peuvent être plus adaptées à ce nouveau modèle.

En l'absence d'autre question, M. Nast clôt la séance et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.